



**Lettre aux familles de CCS concernant la loi sur les téléphones portables  
8/21/25**

Chères familles de Columbus City Schools,

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons vous communiquer des informations importantes concernant l'utilisation des téléphones portables et des appareils électroniques personnels par les élèves pendant les heures de cours.

Le gouverneur Mike DeWine a récemment signé une loi qui restreint l'utilisation des téléphones portables et des appareils électroniques personnels pendant les heures de cours dans toutes les écoles publiques d'Ohio. Cette mise à jour fait suite à l'adoption du projet de **loi 96 de la Chambre des représentants d'Ohio**.

Des études montrent que lorsque les élèves se déconnectent de leur téléphone portable pendant les heures de cours, ils deviennent plus attentifs, obtiennent de meilleurs résultats scolaires et développent des liens plus solides avec leurs enseignants et leurs camarades. Notre objectif n'est pas de pénaliser, mais de créer des environnements d'apprentissage où chaque élève est pleinement impliqué et libre de toute distraction.

**Ce que cela signifie pour nos élèves du collège et du lycée :**

- Les téléphones portables et autres appareils électroniques, y compris les montres intelligentes et les écouteurs, ne sont pas autorisés pendant les heures de cours. Cette nouvelle règle entrera en vigueur au début de l'année scolaire en cours.
- Les appareils de communication électroniques doivent être mis en mode silencieux ou vibreur à tout moment pendant les heures de cours, que ce soit dans les locaux scolaires ou dans l'enceinte de l'établissement, sauf s'ils sont utilisés à des fins pédagogiques autorisées par un enseignant ou un administrateur.

**Ce que cela signifie pour nos élèves du primaire :**

L'utilisation des téléphones portables n'a jamais été autorisée pendant les heures de cours dans nos écoles primaires. Nous comprenons toutefois que les familles ont besoin de pouvoir joindre leurs enfants. Sachez que les secrétariats de nos écoles sont disponibles toute la journée si vous avez besoin de contacter votre enfant.

**Les élèves sont autorisés à utiliser un téléphone portable uniquement dans les circonstances suivantes :**

- Lorsque cette utilisation est documentée dans le plan d'éducation individualisé (IEP) de l'élève en vertu du chapitre 3323 du Code révisé d'Ohio ou dans un plan élaboré en vertu de l'article 504 de la loi sur la réadaptation de 1973 (29 U.S.C. 794). Veuillez consulter le coordinateur de l'éducation spécialisée de votre enfant si vous avez des questions ou besoin d'aide concernant les exceptions liées à l'IEP/504.
- Pour surveiller ou traiter un problème de santé avec une documentation médicale
- Lorsqu'une menace active ou une situation d'urgence se produit

**Ce que nous pouvons faire ensemble pour soutenir cette initiative :**

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une nouvelle routine, et nous sommes là pour vous aider, vous et votre enfant, à rendre cette transition aussi fluide que possible. Les responsables scolaires vous communiqueront les détails spécifiques à leur établissement, et vous verrez des rappels, tels que des affiches et des ressources, tout au long de l'année afin de renforcer ce message.

Nous apprécions votre collaboration et vous encourageons à discuter de ce changement de règlement avec votre enfant, en lui expliquant en quoi cela favorise son apprentissage et son progrès scolaire.

À Columbus City Schools, nous nous engageons à faire en sorte que chaque enfant se sente soutenu et valorisé. Cette nouvelle approche visant à limiter l'utilisation des téléphones portables est un moyen supplémentaire de collaborer avec vous et nos enseignants afin de créer des écoles sûres, conviviales et sans distraction.

En partenariat,



Dr. Angela Chapman  
Directrice générale/PDG, Columbus City Schools